

**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION**  
Concours 1<sup>ère</sup> classe – concours 2<sup>ème</sup> classe**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES  
INSPECTEURS DE L'EDUCATION NATIONALE****CONCOURS DE RECRUTEMENT DES INSPECTEURS D'ACADEMIE –  
INSPECTEURS PEDAGOGIQUES REGIONAUX.****Arrêté du 27 juillet 2011 Paru au JO du 13 Août 2011****MODALITES D'INSCRIPTION****l'inscription par internet s'effectue en une phase unique d'inscription et de validation.****INSCRIPTIONS du jeudi 15 septembre 2011  
à partir de 12 heures (heure de Paris)****au jeudi 27 octobre 2011  
avant 17 heures (heure de Paris)****INTERNET****[www.education.gouv.fr/siac4](http://www.education.gouv.fr/siac4)**

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur les modalités et conditions d'inscription aux concours, consulter :

→ le site Internet du ministère : <http://www.education.gouv.fr/cid5349/systeme-d-information-et-d-aide-aux-concours.html>→ le site Internet de l'Académie : <http://www.ac-montpellier.fr/sections/recrutement-academique/concours-education>

→ la direction académique des Examens et Concours au Rectorat (service DAEC1) : Bureau 22 (IEN / IA-IPR) et 25 (personnel de direction)

**Les candidats reçoivent pendant la période d'inscription un dossier** (de candidature pour les concours de personnels de direction et de reconnaissance des acquis de l'expérience pour les concours d'inspection) à renseigner qui intègre la liste des pièces justificatives à produire. Les candidats devront retourner au service chargé des inscriptions leur dossier complet, **avant le 30 novembre 2011, minuit , le cachet de la poste faisant foi.****RECTORAT DE MONTPELLIER****DAEC 1****BUREAU 22 (IEN / IA-IPR) QU****BUREAU 25 (PERSONNELS DE DIRECTION)****31 RUE D E L'UNIVERSITE – CS 34009****34064 MONTPELLIER CEDEX 2****TRES IMPORTANT**

L'inscription à un concours est un acte personnel : les candidats doivent vérifier qu'ils remplissent les conditions générales d'accès à la fonction publique et toutes les conditions requises par la réglementation du concours choisi. Il est impératif que les candidats procèdent eux-mêmes à leur inscription afin d'éviter toute omission ou erreur d'enregistrement

Les candidats pourront modifier les données de leur dossier jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Toute modification des données contenues dans le dossier fera l'objet d'une nouvelle validation. La dernière manifestation de volonté du candidat sera considérée comme seule valable.

**Procédure d'inscription par écrit**

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité de se connecter lors de la phase d'inscription, les candidats pourront, sur demande écrite établie selon le modèle figurant en annexe de l'arrêté d'ouverture du concours , obtenir un dossier imprimé de candidature.

1- Les demandes devront être adressées obligatoirement en recommandé simple au plus tard le 27 octobre 2011 (le cachet de la poste faisant foi) au service académique chargé de l'inscription : Rectorat de Montpellier – DAEC1 – 31 rue de l'université – 34064 Montpellier Cedex 2.

2- Puis les dossiers d'inscription dûment complétés devront être renvoyés uniquement en recommandé simple au Rectorat au plus tard le 03 novembre avant minuit (le cachet de la poste faisant foi)

**Toute demande de dossier d'inscription ou de modification d'inscription formulée après le 27 octobre 2011 ne pourra être prise en compte**

**TOUT DOSSIER INCOMPLET OU PARVENU HORS DELAI SERA REFUSE QUELQUE SOIT LE MOTIF.**